

# Face à la crise de recrutement, la mairie de Blagnac crée un nouveau statut pour les animateurs

• Par Malika Butzbach

À Blagnac, lors de la rentrée 2021, 25 % des postes d'animateurs périscolaires étaient vacants. Pour celle de 2022, « nous avons pourvu 95 % des postes ! », se réjouit Jérôme Pech, directeur en charge des richesses humaines (DRH). Face aux difficultés de recrutement sur le secteur que subissent les collectivités locales, la municipalité occitane a déployé un plan d'action visant avant tout à améliorer les conditions d'emploi et de travail.

« Les animateurs sont en emplois non permanents alors que le besoin est permanent », constate le directeur. Ainsi, 52 emplois permanents à temps complet avec le statut de fonctionnaire territorial de catégorie C ont été créés et proposés en priorité aux animateurs déjà employés par la commune. « Outre la stabilité, ces contrats donnent accès au régime indemnitaire. Un adjoint d'animation émargera à un peu plus de 1 600€ net », illustre le DRH.

Soixante-dix contrats non permanents (28 heures/semaine) ont également été ouverts ainsi que quelques contrats sous forme de vacation, à destination notamment des étudiants. « La stabilité des contrats permanents permet une certaine stabilité des équipes, avec un noyau dur qui connaît les structures et les parents. Mais il y a un équilibre puisque les contrats non permanents permettent une forme de renouvellement. D'autant que tous les animateurs ne veulent pas forcément être titularisés », observe José Jimenez, en charge de l'animation.

## Des emplois du temps plus cohérents

La municipalité a également travaillé pour améliorer les conditions de travail de ce métier où la présence quotidienne est coupée en trois temps (accueil du matin, temps du repas et activité périscolaire en fin d'après-midi). « Nous sommes allés vers des plannings plus cohérents, explique José Jimenez. Les animateurs permanents travaillent de 11h30 à 18h30 avec une pause de 45 min à 14h. En plus d'éviter les coupures, ils utilisent le temps où les enfants sont en classe pour préparer les activités, organiser des réunions avec les partenaires ou encore prendre du temps de formation. »

Le temps d'accueil du matin est ainsi réservé aux animateurs contractuels. « Pour trouver ces solutions, nous avons travaillé avec les structures et les animateurs : ceux-ci ont été très impliqués, notamment pour réfléchir à l'amélioration des conditions de travail », indique Jérôme Pech.

Cette politique publique a un coût important admet Jérôme Pech : « Nous avons augmenté l'enveloppe consacré à l'animation de 20 %. Mais c'est à la hauteur de l'ambition que nous portons à ce sujet. Il y a une dimension sociale : déprécier ce métier. » Accueillis avec enthousiasme par les professionnels concernés, cette organisation et ce statut leur permettent également une reconnaissance. « Leur métier est reconnu ainsi que leurs compétences professionnelles », ajoute José Jimenez. La municipalité travaille également sur la formation et le développement des compétences, en préparant un centre de ressources.